Crésus Banking





Crésus Banking



7.3 - Règles pour la comptabilisation des mouvements

- 7.3.1 Créer une règle de comptabilisation
- 7.3.2 Consulter ou modifier la liste des règles de comptabilisation
- 7.3.3 Exporter ou importer des règles de comptabilisation



7.3 - Règles pour la comptabilisation des mouvements

Comme nous l'avons vu, il arrive que des mouvements importés depuis un fichier camt.053 ne soient pas identifiés par Crésus Banking (par exemple : un encaissement que vous n'auriez pas reçu sur votre IBAN QR, ou encore un paiement que vous auriez effectué directement par virement bancaire sans passer par Crésus Facturation).

Comme expliqué précédemment, nous vous recommandons d'éditer ces mouvement *non identifiés* et d'indiquer, notamment, les comptes qui doivent être imputés dans Crésus Comptabilité, faute de quoi ces mouvements devront être extournés manuellement depuis les comptes de passage (*paiements* et *encaissements à ventiler*) de votre fichier de comptabilité.

Cependant, cette opération peut s'avérer fastidieuse si certains mouvements identiques se répètent. Dans ce cas, il convient d'introduire une *règle de comptabilisation*.

Une règle de comptabilisation permet de grouper certains mouvements en fonction de critères définis et de leur appliquer automatiquement les mêmes réglages.



7.3.1 - Créer une règle de comptabilisation

Dans l'exemple ci-dessous, plusieurs achats chez un fleuriste ont été effectués, et ceux-ci doivent tous être imputés au même compte. Il est donc intéressant de créer une règle pour ce type de mouvement.

Pour cela, faites un clic droit sur le mouvement en question, puis sélectionnez *Créer une règle* :

			Tous les types de mouvement	~	
	N° pièce	Détails			Montant ~
1020	B-30	 Virement (salai	re janvier)		5 000,00 - CH
entifié 1020	B-32	ACHA1 🗭 Éd fleurs I	liter ansformer en écriture multiple	XXX1234 Achat DE 6766385264	334,90 - CH
/R ident	B-4	01-371 T G CREDI TRAITE T ài	éer une règle annir une nouverie chaine de substitution 'aide de ce mouvement	0456)03WO	70,00 + Cŀ-
		Acti	on à effectuer		
		Filtr	er les mouvements ontrer le fichier d'origine		
		🛍 Su	pprimer		
		Q _o Pr	opriétés		

Le dialogue de création de la règle s'ouvre. Il s'agit maintenant de définir les critères à appliquer.

Il y a deux champs à remplir :

- *Titre de la règle* : c'est le nom que vous souhaitez donner désormais à ce type de mouvement. Dans ce cas, nous choisissons : *Achats fleurs*.
- Le mouvement contient : dans ce champ, déjà pré-rempli des différentes informations identifiées par Crésus Banking, il vous faut choisir le mot ou le segment, dans ce texte, qui sera commun à tous les mouvements



concernés.

Dans cet exemple, vous pourriez par exemple choisir de conserver le libellé *ACHAT/SHOPPING EN LIGNE*, ou le libellé *Achat fleurs* :

	Création de la règle pour Appl	le compte bancaire Banque c/c iquer si
* Titre de la règle	Achat fleurs	
e mouvement est un	Paiement	
e mouvement	Contient	ACHAT/SHOPPING EN LIGNE DU 11.02.2025 CA RT E N°XXX1234 Achat fleurs ID PAIEMENT 676 63852 664 NUMERO DE COMMANDE 6766385264
	Ne pas appliquer cette	Avance

ACHAT/SHOPPING EN LIGNE étant cependant un peu trop générique (d'autres mouvements pouvant contenir cette même information), nous vous recommandons en l'occurrence de garder *Achat fleurs*. Supprimez donc simplement le reste des informations afin de ne garder que ce libellé :



Appliquer si

×

	Création de la règle pour l Applé	e compte bancaire Banque c/c iquer si	
* Titre de la règle	Achat fleurs		
e mouvement est un	Paiement		
e mouvement	Contient	Achat fleurs	
			11
			Ava

Le bouton *Avancé* vous permet, selon le même principe, d'introduire d'autres critères afin d'affiner la règle en question :



La case Ne pas appliquer cette règle aux mouvements connus vous permet de limiter l'application de cette règle aux mouvements non identifiés (voir détail en

déplaçant le curseur de la souri sur le point 👩 :



\bigcirc	La règle n'es est initialem - Paiement i - Encaissem - Salaire	st pas appliquée si le mouvement nent reconnu en tant que : identifié nent QR identifié <u>Ava</u>	n
Ne pas appliquer ce	tte règle aux mouvements conn	tus 🕵 * Champs obligate	oiı

Une fois ces différents critères établis, cliquez sur Suivant.

Dans ce dialogue, il vous faut définir les différents réglages à appliquer aux mouvements identifiés par cette règle. Par exemple, dans le cas de l'achat de fleurs :

Cre Veuillez dé	ation de la règle Achat fleurs po Réglages à	appliq	e bancaire f UET	Banque c	ncernés.
Type d'écriture	Écriture normale	quei dux	mouren		di Nobel i Nobe
* Comptes débit/crédit	6520 Cotisations, dons, cade	a ~	1020		
Code/taux TVA	IPI Impôt préalable sur l'acha	t ~	8.1%	$ $ \sim	
Code analytique		$ $ \sim	Répa	rtir	
 Modèle pour le libellé comptable autogénéré 	Achat fleurs				Insérer chaîne de substituti

Le compte sélectionné dans la rubrique *Comptes débit/crédit* sera automatiquement mis au débit ou au crédit (selon qu'il s'agisse d'un encaissement ou d'un paiement) lors de la comptabilisation.



Le *Modèle pour le libellé comptable autogénéré* permet de saisir le texte comptable qui sera affiché pour ces mouvements.

Une fois la règle enregistrée, tous les mouvements répondant aux critères établis deviennent *identifiés* et affichent le compte à imputer sélectionné, ainsi que le titre de la règle dans la colonne *Type* (ou dans la colonne *Libellé de l'écriture* en *Vue compacte*) :

Date d'écriture 🔺	Comptes dé	bit/crédit	N° pièce 🗸	Libellé de l'écriture
07.11.2024	6520	1020	B-1598	[B] Achat fleurs

×

1



7.3.2 - Consulter ou modifier la liste des règles de comptabilisation

La liste des règles de comptabilisation créées peut être consultée et modifiée en ouvrant les *Réglages du compte bancaire > Règles pour la comptabilisation bancaire* :

ompte b	ancaire • Réglages •	Règles pour la éconciliation ba	Configuration Règles réconc	i du compte banca pour la ciliation ba	ire Banque c/c	
			01.01.2024 31.12.2024	01.01.2023 31.12.2023	01.01.2022 31.12.2022	
					Q 🔓 🕹 📥	Nouvelle règle
	Achat fleurs	6520		IPI / 8.1 -	Achat fleurs	ර එ
	PAriot neuro	0520			PATIOLITEURS	
					DECISTOR	

Si vous avez enregistré plusieurs règles, notez que l'ordre dans lequel elles apparaissent ici est important : en effet, pour un mouvement qui pourrait être associé à plusieurs règles, c'est la première de cette liste qui s'appliquera. Pour

modifier l'ordre des règles, cliquez sur l'icône puis utilisez les deux petites flèches (vers le haut et vers le bas) apparues à droite de chaque ligne.

À droite de chaque ligne également, les deux icônes 🕝 省 vous permettent d'éditer la règle concernée ou d'en créer une nouvelle à partir de ce modèle.



Le bouton *Nouvelle règle* permet bien sûr de créer une règle sans informations présaisies.

La case à gauche de chaque ligne permet de sélectionner la ou les règles que vous souhaiteriez exporter ou supprimer :





7.3.3 - Exporter ou importer des règles de comptabilisation

Il est important de noter qu'une règle de comptabilisation n'est associée qu'au compte bancaire concerné lors de sa création. Si vous utilisez plusieurs comptes bancaires et souhaitez y appliquer ces mêmes règles (ou une partie d'entre elles), il vous faut les exporter depuis le compte bancaire associé puis les importer depuis le compte visé.

Il en va de même si vous souhaitez dupliquer une ou plusieurs règles dans un autre fichier Banking.

Pour exporter et/ou importer une ou plusieurs règles, procédez comme suit :

pour exporter des règles :

- ouvrez les Réglages du compte bancaire correspondant au compte bancaire pour lequel ces règles ont été créées > Règles pour la comptabilisation des transactions;
- sélectionnez la ou les règles en question puis cliquez sur l'icône Ex

porter les règles sélectionnées 🔬

• renommez le fichier au besoin, et enregistrez-le.

pour importer des règles :

- ouvrez les Réglages du compte bancaire correspondant au compte bancaire où vous souhaitez importer ces règles > Règles pour la comptabilisation des transactions;
- cliquez sur l'icône *Importer des règles pour cette période comptable* **et** sélectionnez le fichier de règles concerné.